

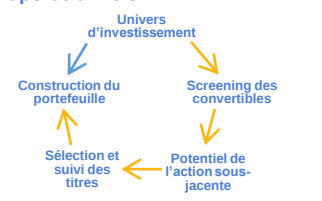
Présentation

M Global Convertibles SRI a pour objectif de rechercher une performance liée à celle des marchés obligataires et des marchés actions internationaux, à moyen terme, cherchant à surperformer l'indice Refinitiv (ex Thomson Reuters) Global Focus Hedged Convertible Bond EUR (UCBIFX14), au travers d'un portefeuille constitué de manière discrétionnaire.

M Global Convertibles SRI recherche principalement une **sensibilité aux marchés actions tout en visant à limiter le risque** lié à un repli éventuel des bourses **par le biais, plus protecteur, de la composante obligataire.**

La méthode de gestion M Global Convertibles SRI consiste, de manière discrétionnaire, en une approche multicritères de la sélection de valeurs par le gérant alliant le potentiel de l'action dans son univers, le risque crédit et le recours à l'analyse de critères techniques propres aux obligations convertibles.

Le fonds M Global Convertibles SRI est concentré sur des **Obligations Convertibles monde**. La méthode de gestion du fonds M Global Convertibles SRI, intégrant des critères ESG, est fondée sur **cinq leviers opérationnels** :



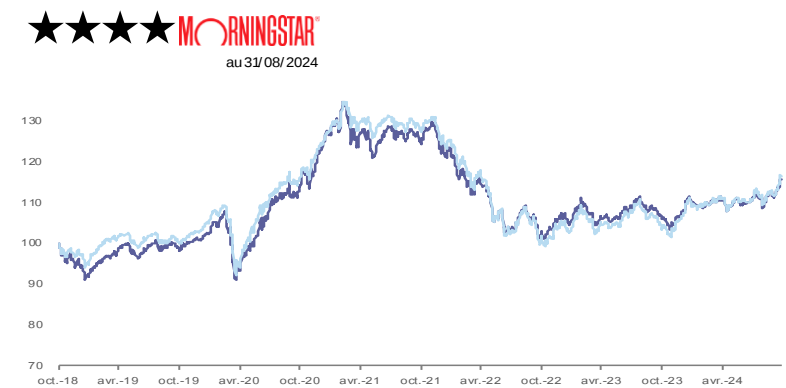
Indicateur de Risque - SRI

Risque le plus faible

Risque le plus élevé

← 1 2 3 4 5 6 7 →

Risque lié à la gestion discrétionnaire • Risque de perte en capital • Risque lié à la détention d'obligations convertibles • Risque de change • Risque actions • Risque lié aux investissements en actions de petites capitalisations (Small caps) • Risque de durabilité • Risque d'investissement sur les marchés émergents • Risque de volatilité • Risque de taux • Risque de crédit • Risque lié aux titres spéculatifs • Risque sur titres subordonnés • Risque lié à l'utilisation des produits dérivés • Risque de contrepartie • Risque de liquidité.



PERFORMANCES ET MESURES DE RISQUES

	M Global Conv. SRI (IC)	Indice de référence*
Perf. 2019	10.5%	10.1%
Perf. 2020	24.4%	21.5%
Perf. 2021	-3.1%	-1.8%
Perf. 2022	-14.7%	-17.8%
Perf. 2023	6.0%	7.6%
Perf. YTD - 2024	3.9%	5.2%
Perf. 5 ans	16.7%	15.9%
Perf. Création (a)	15.8%	16.7%
Volatilité 1 an	6.6%	6.9%
Volatilité 5 ans	10.0%	9.6%

Source Bloomberg-Montpensier / (a) 4/10/2018/
Calcul de performances : VL fin de mois glissants.

* Indice de référence : Refinitiv Global Focus Hedged Convertible Bond Index (UCBIFX14).

** indicateur de sensibilité qui mesure la variation du prix d'une obligation par rapport à la variation de 1% du cours de l'action sous-jacente. *** vs Indice de référence / Calcul de volatilité et TE : VL du vendredi, pas hebdomadaire glissant. **Les chiffres cités ont trait aux périodes écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. L'OPCVM présente un risque de perte en capital.**

RÉPARTITION SECTORIELLE (1)

(SOUS-JACENT EN CONTRIBUTION AU DELTA)

	Port. Investi	Indice	Δ%
Technology	10.0%	9.1%	
Industrial Goods & Serv.	6.5%	3.6%	
Health Care	6.5%	4.1%	
Travel & Leisure	4.0%	4.6%	
Retail	3.2%	3.5%	
Real Estate	2.2%	2.9%	
Telecommunications	2.0%	1.0%	
Insurance	1.7%	1.7%	
Automobiles & Parts	1.5%	1.7%	
Energy	1.2%	0.7%	
Consumer Prod. & Serv.	1.1%	2.3%	
Utilities	1.0%	5.5%	
Construction & Materials	0.7%	0.7%	
Banks	0.4%	0.3%	
Financial Services	0.3%	0.9%	
Chemicals	0.3%	0.7%	
Food & Beverage	0.2%	0.4%	
Basic Resources	0.2%	1.3%	
Media	0.0%	0.6%	
Pers. Care, Drug & Groce	0.0%	0.0%	
Autres	0.0%	0.0%	
Sensibilité Actions**	42.9%	45.6%	

(1) du portefeuille investi en OC uniquement
Source Montpensier Finance / Refinitiv

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

	M Global Conv. SRI
Sensibilité Actions**	42.9
Modified duration	3.6
Rdt act. pondéré	-2.3%
Rdt coupon	1.2%
Prime	64.4%
Spread de crédit (Bp)	209.0
Rho	-1.9
Vega	0.4
Sensibilité Crédit	-3.0

VALEUR LIQUIDATIVE / ACTIF NET

Valeur liquidative (Part IC)	579.06
Actif Net total du fonds	114.6M€

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE (1)

(SOUS-JACENT EN CONTRIBUTION AU DELTA)

	Port. Investi	Indice	Δ%
États-Unis	16.8%	25.1%	
Caïmanes, Îles	5.9%	0.0%	
France	5.2%	2.4%	
Allemagne	2.6%	1.3%	
Japon	1.9%	2.6%	
Espagne	1.7%	0.9%	
Hong-Kong	1.6%	0.8%	
Irlande	1.2%	1.0%	
Italie	1.2%	0.5%	
Pays-Bas	0.9%	0.3%	
Autres	3.8%	10.8%	
Sensibilité Actions**	42.9%	45.6%	

Source Montpensier Finance / Refinitiv



Principles for Responsible Investment

Montpensier Finance est signataire des PRI (Principles for Responsible Investment)



COMMENTAIRE DE GESTION

En septembre, les annonces de détente monétaire se sont multipliées. La BCE et la FED ont baissé leurs taux directeurs, rassurées par la trajectoire de ralentissement de l'inflation. Surtout, la Chine a finalement lancé un programme majeur de relance incluant plusieurs mesures budgétaires et monétaires. Ce changement de politique économique devra démontrer son efficacité, mais pourrait avoir une influence notable sur l'orientation de l'économie mondiale. Les marchés obligataires et actions ont monté, avec un rebond particulièrement violent pour les actions chinoises.

Les obligations convertibles internationales ont progressé, favorisées notamment par les vagues d'émissions chinoises du printemps. Le marché primaire enregistre 13 émissions : 8 aux Etats-Unis, 2 en Europe, 3 en Asie. Citons Jazz 3,125% 2030, Microstrategy 0,675% 2028, Snowflake 0% 2027 & 29 en Amérique du Nord, Qiagen 2,5% 2031, Asos 11% 2028 en Europe, Quanta Computer 0% 2029, Yankuang Energy 3,5% 2029 en Asie. Nous avons participé à 3 d'entre elles. GS/Tencent 0% 2027, Xiaomi 0% 2027 ont été initiées. Uber 0,875% 2028, Alarm.com 2,25% 2029, MTU Aero 0,05% 2027, Trip.com 0,75% 2029 ont été renforcées. Ces achats ont été financés par des ventes en Okta 0,125% 2025, Global Payments 1,5% 2031, Dexcom 0,25% 2025, Rapid7 0,25% 2027, SK Hynix 1,75% 2030, Qiagen 1% 2024, NCL 1,125% 2027.



FOCUS : TRIP.COM

ODD 13

Trip.com Trip.com (TCOM) est une société chinoise fondée en 1999, cotée à Hong Kong et sur le Nasdaq, spécialisée dans les services de voyage.

Sa plateforme permet aux voyageurs de réserver des hébergements, des billets de transport et des circuits touristiques en Chine ou à l'étranger. Grâce à un réseau élargi de partenariats avec des établissements hôteliers et des compagnies aériennes, le groupe est devenu l'une des marques de voyage les plus renommées de Chine ; il concentre plus de 50% de parts de marché sur le marché des réservations en ligne.

Avec la reprise du tourisme national, le groupe a enregistré des revenus 2023 records de \$6.6Mrd, soit +25% par rapport au niveau pré-covid. Cette dynamique positive s'est poursuivie sur le S1 24 et pourrait s'accélérer avec le plan de relance chinois visant notamment à soutenir la consommation. Au niveau bilantiel, TCOM dispose de liquidités conséquentes, \$12Mrd, qui lui confèrent de larges marges de manœuvre pour poursuivre son développement.

L'Obligations convertible 2029 @ 0.75% émise en juin dernier, dispose d'un profil mixte/action et traite à 117% du pair.

Source : Trip.com



INFORMATIONS GÉNÉRALES

Forme juridique	FCP UCITS V
Date de création	4 octobre 2018
Devise	EUR
Pays de commercialisation	France
Code Isin	IC : FR0013343142 IPC : FR00140075S5
Code Bloomberg	IC : MGCMFIC FP IPC : -
Société de gestion	Montpensier Finance
Dépositaire	CACEIS Bank
Valorisation	Quotidienne
Cut-off (centralisateur)	11h
Horizon d'investissement	Supérieur à 5 ans
SFDR	8



Principles for Responsible Investment

Montpensier Finance est signataire des PRI (Principles for Responsible Investment)

Le détail des frais est disponible dans le prospectus.

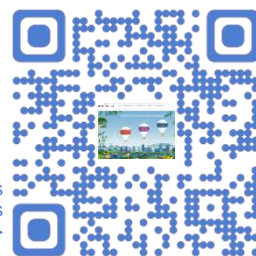


PROSPECTUS



Pays de commercialisation :

montpensier.com
RETROUVEZ les actualités de marché et des fonds Montpensier →



AVERTISSEMENT : Document non contractuel. La décision d'investir tient compte de toutes les caractéristiques, objectifs et risques de l'OPCVM. Ce document ne se substitue pas au document d'informations clés (KID). Il est recommandé au donneur d'ordre, préalablement à toute prise de décision d'investissement de prendre connaissance des conditions de fonctionnement et des mécanismes régissant les marchés financiers, d'évaluer les risques y afférents et de recourir à tous moyens nécessaires à la bonne compréhension de ces mécanismes. LES CHIFFRES CITES ONT TRAIT AUX ANNEES ECOULEES. LES PERFORMANCES PASSES NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES PERFORMANCES FUTURES. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital, qui peut ne pas être restitué intégralement. Les notations Morningstar™ et Quantalys sont présentées sans garantie d'exactitude, d'exhaustivité ou d'actualité. Le présent document ne constitue ni une offre d'achat, ni une proposition de vente, ni un conseil en investissement. Les opinions émises dans le présent document peuvent être modifiées sans préavis. Les valeurs citées sont susceptibles de ne plus figurer dans les portefeuilles des OPCVM gérés par Montpensier Finance, et ne constituent en aucun cas une recommandation d'investissement ou de désinvestissement. Il est recommandé, avant tout investissement, de LIRE ATTENTIVEMENT LE PROSPECTUS, LE KID ET LE CAS ECHEANT LE DOCUMENT PRECONTRACTUEL SFDR DE L'OPCVM souscrit. Les informations figurant dans le présent document n'ont pas fait l'objet de vérification par les commissaires aux comptes et ne sauraient engager la responsabilité de Montpensier Finance. Ce document est la propriété intellectuelle de Montpensier Finance. Le prospectus de l'OPCVM, le KID et le document précontractuel SFDR sont disponibles chez Montpensier Finance et sur www.montpensier.com.



30 SEPTEMBRE 2024

Commentaire sur les Indicateurs d'Impact

L'impact du portefeuille fait l'objet d'un suivi car nous souhaitons contribuer positivement au développement d'une économie durable.

► Répartition par Notation ESG

Nous n'avons aucune valeur notée CCC en portefeuille. De plus, la répartition des notes ESG du portefeuille met en évidence un plus grand nombre de valeurs notées AAA par rapport à l'indice.

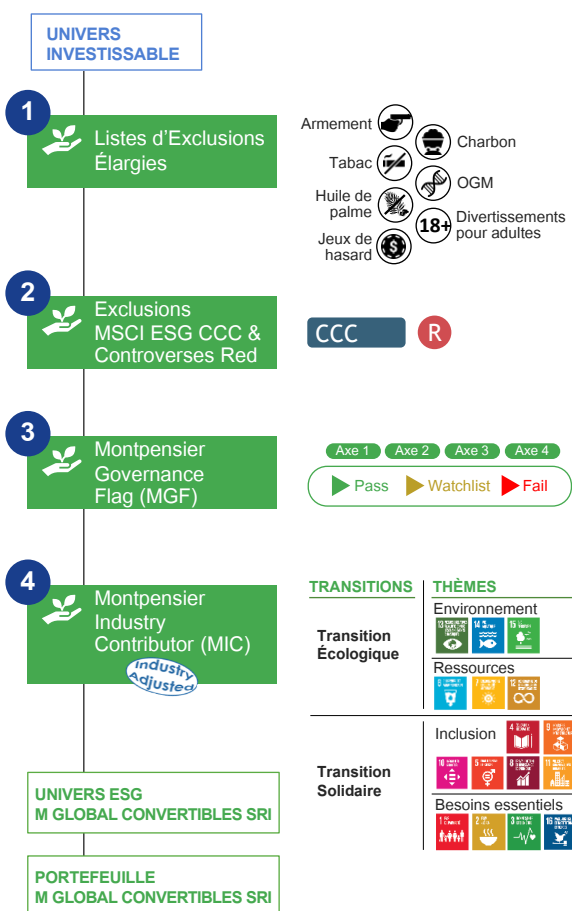
► Analyse d'impact selon les ODD

Notre méthode propriétaire Montpensier Industry Contributor nous permet d'analyser l'impact relatif sur l'Environnement et la Société de nos valeurs dans leur secteur conformément aux 17 ODD de l'ONU. Ainsi, ce mois-ci, nous constatons que le portefeuille a un impact particulièrement positif sur les ODD 9, 8 et 3.

► Performance Environnementale

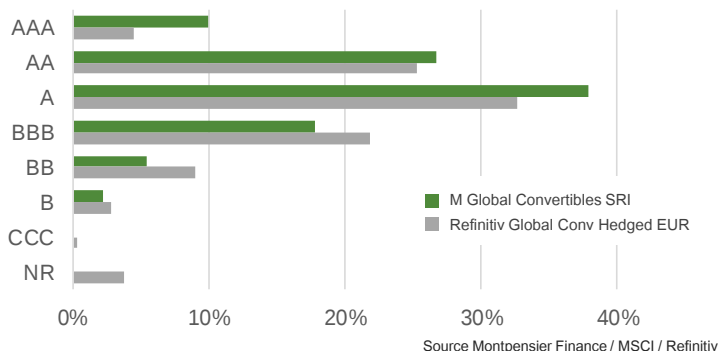
Les émissions du portefeuille sont inférieures à l'indice en empreinte carbone et en intensité.

Sélectionner des valeurs **responsables** avec un **impact positif** sur l'environnement et la société



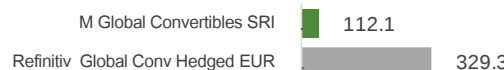
L'approche de prise en compte de critères extra-financiers est une approche en « sélectivité », qui s'appuie sur la méthodologie propriétaire d'analyse ISR en 4 étapes développée par Montpensier Finance appliquée aux sous-jacents des obligations convertibles, et s'inscrit dans un objectif d'atténuation des risques en matière de durabilité, sans pour autant pouvoir garantir que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés. Les données utilisées sont principalement fournies par MSCI ESG Research, elles pourront être complétées, modifiées ou mises à jour par la Société de Gestion à partir d'autres sources.

RÉPARTITION PAR NOTATION ESG

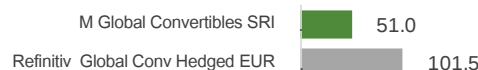


PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

INTENSITÉ CARBONE MOYENNE Pondérée Scope 1 et 2 (Tonnes Émissions / \$M Chiffre d'Affaires)



EMPREINTE CARBONE Scope 1 et 2 (Tonnes Émissions / €M investi)*

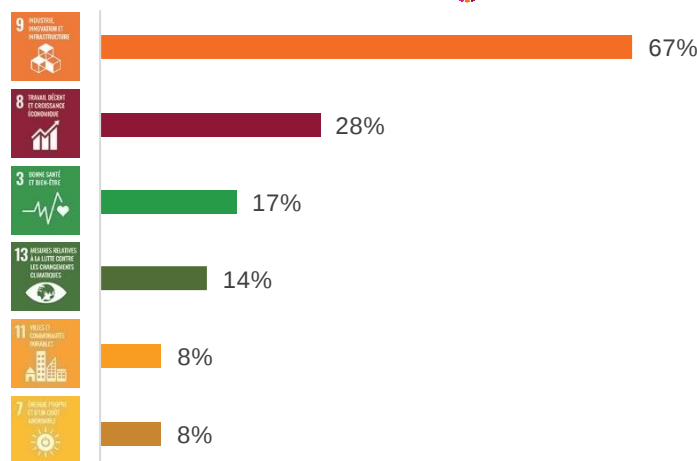


Couverture de 99.92% pour M Global Convertibles SRI et de 95.43% pour Refinitiv Global Conv Hedged E A la date du rapport, 92 sociétés, soit 76.03% des valeurs du fonds, qui représentent 76.59% du portefeuille investi, publient officiellement des données chiffrées relatives à leurs émissions de gaz à effet de serre Scope 1 et 2. Les données complémentaires font l'objet d'une estimation par MSCI ESG Research.

* Dans le cadre du règlement délégué (UE) 2022/1288, à compter du mois de décembre 2023, l'empreinte carbone est normalisée par l'EVIC (Valeur d'entreprise + Liquidités). Précédemment, cette normalisation était réalisée par la capitalisation boursière.

Source Montpensier Finance / MSCI

ANALYSE D'IMPACT SELON LES ODD*



Répartition de l'implication des entreprises en portefeuille dans les **Objectifs de Développement Durable** définis par l'ONU. Une Entreprise peut être impliquée dans plusieurs ODD.

* 1 Pas de pauvreté. 2 Faim « zéro ». 3 Bonne santé et bien-être. 4 Éducation de qualité. 5 Égalité entre les sexes. 6 Eau propre et assainissement. 7 Énergie propre et d'un coût abordable. 8 Travail décent et croissance économique. 9 Industrie, innovation et infrastructure. 10 Inégalités réduites. 11 Villes et communautés durables. 12 Consommation et production durables. 13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques. 14 Vie aquatique. 15 Vie terrestre. 16 Paix, justice et institutions efficaces.

Source Montpensier Finance

GLOSSAIRE

Un glossaire est disponible dans le [Rapport d'Impact](#).

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit :	M Global Convertibles SRI IC	Initiateur du Produit :	Montpensier Finance
Code ISIN du produit :	FR0013343142	Site internet :	www.montpensier.com
Date de production du document d'informations clés :	12 septembre 2024	Appelez le +33 1 45 05 55 55 pour de plus amples informations.	
L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Montpensier Finance en ce qui concerne ce document d'informations clés.			
Montpensier Finance est agréée en France sous le n° GP 97-125 et réglementée par l'AMF.			
Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.			

EN QUOI CONSISTE CE CPRODUIT ?

TYPE ET DURÉE

Type : OPCVM soumis au droit français.
Durée : OPC créé pour une durée de 99 ans.

OBJECTIFS

L'objectif de gestion du FCP consiste à réaliser une performance liée à celles des marchés obligataires et des marchés actions internationaux. En particulier, l'objectif de gestion de l'OPCVM consiste à réaliser sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure nette de frais de gestion à celle de l'indice de référence Refinitiv (ex Thomson Reuters) Global Focus Hedged Convertible Bond Index EUR (ticker Bloomberg UCBIFX14 Index), coupons nets réinvestis. La gestion est active et discrétionnaire, et intègre des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres en portefeuille. La référence à cet indice ne constitue pas un objectif ou une limitation dans la gestion et la composition du portefeuille, et le Fonds ne restreint pas son univers aux composants de l'indice.

La méthode de gestion du portefeuille consiste, de manière discrétionnaire, en une approche multicritères de la sélection de valeurs par le gérant alliant le potentiel de l'action dans son univers, le risque crédit et le recours à l'analyse de spécificités techniques propres aux obligations convertibles.

L'OPCVM est investi à hauteur de 60% minimum en obligations convertibles en actions, et dans la limite de 110% de son actif, ce qui expose le portefeuille, d'une part, au risque de marchés actions et d'autre part, au risque obligations (taux d'intérêt et crédit).

La prise en compte des critères ESG au sein du fonds a pour objectif de conjuguer la performance financière et d'influencer, dans la mesure du possible, positivement les émetteurs en termes de performances ESG.

La démarche extra-financière mise en oeuvre s'inscrit dans le cadre de la politique ESG et de la politique d'exclusion mises en place par la société de gestion, disponibles sur son site internet.

Elle s'appuie sur l'intégration de critères extra-financiers dès la définition de l'univers d'investissement. L'univers d'investissement du fonds est constitué du gisement des obligations convertibles de toutes zones géographiques et libellées dans toutes devises. 10% du portefeuille du fonds pourront être investis en dehors de l'univers d'investissement du fonds.

L'approche de prise en compte de critères extra-financiers est une approche en « sélectivité », qui s'appuie sur la méthodologie propriétaire d'analyse ISR en 4 étapes développée par Montpensier Finance appliquée aux sous-jacents des obligations convertibles, et s'inscrit dans un objectif d'atténuation des risques en matière de durabilité, sans pour autant pouvoir garantir que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés.

La méthodologie propriétaire d'analyse ISR mise en oeuvre s'appuie sur une double approche :

- Une analyse de la gouvernance des entreprises via la méthode propriétaire « MGF - Montpensier Governance Flag », qui met l'accent sur les bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, et
- Une analyse de la contribution des entreprises aux transitions environnementale et solidaire selon la méthode propriétaire « MIC - Montpensier Industry Contributor » qui s'appuie sur les 17 ODD de l'ONU, selon une approche Best in Class.

Pour rappel, les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par l'ONU sont un appel universel à l'action pour éliminer la pauvreté, protéger la planète et améliorer le quotidien de toutes les personnes partout dans le monde, tout en leur ouvrant des perspectives d'avenir. Au nombre de 17, les objectifs de développement durable ont été adoptés en 2015 par l'ensemble des États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

L'analyse extra-financière conduite permettra de définir une liste de sous-jacents exclus de façon à réduire de 20% de l'univers initial des obligations convertibles.

Les actions sous-jacentes sont analysées de telle sorte qu'au minimum 90% des obligations convertibles en portefeuille soient analysées selon une double approche ESG et fondamentale.

L'approche d'analyse extra-financière mise en oeuvre peut impliquer certaines limites méthodologiques détaillées dans le prospectus.

Il pourra investir, en fonction des évolutions du marché, jusqu'à 110% de son actif en obligations, obligations convertibles et valeurs assimilés libellées en devises autres que l'euro, et dans la limite de 20% maximum de l'actif net en actions de toutes capitalisations, y compris de petite capitalisation (ie dont la capitalisation boursière est inférieure à 2 Milliards d'EUR), de tous secteurs économiques et de toutes zones géographiques. Il pourra investir au maximum 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM ou FIA. L'exposition du portefeuille sur les marchés émergents ne pourra dépasser 50% de l'actif net.

Les investissements sont réalisés sans contrainte géographique.

Le delta actions de l'OPCVM à vocation à se situer entre 20 et 80%. Le delta est l'indicateur de sensibilité qui mesure la variation du prix d'une obligation convertible par rapport à la variation de 1% du cours de l'action sous-jacente. Par exemple un delta du portefeuille de 40% signifie que la variation théorique du portefeuille sera de 0,40%, si la variation des actions sous-jacentes est de 1%. (delta de chaque titre en portefeuille pondéré par le poids de la ligne dans le portefeuille).

L'OPCVM peut investir dans des obligations, des titres de créance et des instruments du marché monétaire sans limite de notation. La répartition dette privée/dette publique est à la discrétion du gérant.

L'OPCVM est géré dans une limite de sensibilité du portefeuille (variation du prix d'un emprunt en fonction de la variation de 1% des taux d'intérêt) maximale de 7.

L'OPCVM peut intervenir sur les instruments dérivés. Le gérant pourra intervenir sur le risque action et taux à titre d'exposition et/ou de couverture. En outre, dans la mesure où l'obligation convertible est une obligation présentant une option de conversion, le gérant pourra avoir recours aux dérivés visant à couvrir ou à accentuer une composante des obligations convertibles (sensibilité aux actions ou aux obligations).

Le risque de change, qui pourra atteindre 100% de l'actif net, peut être couvert en tout ou partie par des opérations de change à terme de gré à gré ou par l'utilisation d'instruments financiers à terme et optionnels, négociés sur des marchés réglementés.

INVESTISSEURS DE DETAIL VISÉS

Personnes ayant une connaissance suffisante des marchés financiers et souhaitant réaliser un investissement dans le cadre d'une détention recommandée d'une durée minimale de 5 ans, étant rappelé que le fonds présente un risque de perte en capital. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dépend de la situation patrimoniale et des objectifs de l'investisseur au regard de l'horizon d'investissement recommandé et de l'acceptation des risques liés à cet investissement.

Le fonds n'est pas destiné à être diffusé ou commercialisé aux États-Unis, et il ne s'adresse pas aux personnes soumises à la réglementation américaine.

Cependant, à toutes fins utiles, le Fonds et Montpensier Finance sont enregistrés auprès de l'IRS en tant que Reporting FFI, IGA model 1.

INFORMATIONS PRATIQUES

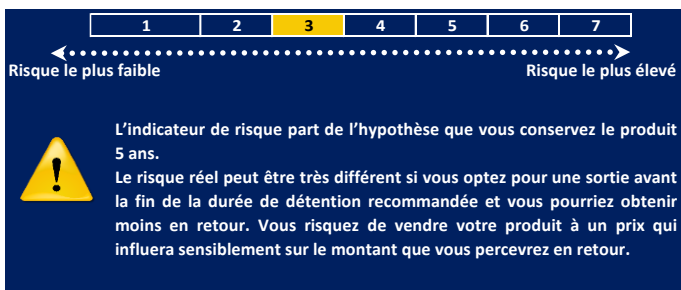
Dépositaire : CACEIS Bank

Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de la société de gestion sur simple demande écrite auprès de MONTPENSIER FINANCE, 58 avenue Marceau, 75008 PARIS, France, ou sur le site internet : www.montpensier.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet : www.montpensier.com.

L'investisseur a la faculté de transmettre ses ordres de souscription et de rachat chaque jour de valorisation avant 11h00, sauf éventuel délai spécifique convenu avec son établissement financier.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE



Objet et principales limites de l'indicateur :

L'indicateur synthétique de risque (classé sur une échelle comportant 7 niveaux) permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau 3, entre faible et moyen, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable, que la capacité du produit à vous payer en soit affectée.

Risque(s) important(s) pour l'OPC non pris en compte dans cet indicateur :

- Risque de liquidité, les instruments financiers par nature suffisamment liquides, sont néanmoins susceptibles dans certaines circonstances, d'avoir un niveau de liquidité relativement faible.
- Risque de contrepartie, i.e. de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement.
- Risque de crédit, i.e. risque lié à la défaillance (impossibilité par l'émetteur de rembourser ou de verser les intérêts prévus), ou à la dégradation de notation des émetteurs.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative.

Perte maximale possible de capital investi

Ce fonds ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez donc perdre tout ou partie de votre investissement.

De plus amples informations sur les risques du fonds sont disponibles dans la rubrique "Profil de risque" du prospectus.

SCENARII DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit (ou du proxy) au cours des dix dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans		Ce que vous pourriez obtenir si vous sortez après	
Exemple d'investissement initial de 10 000 EUR		1 an	5 ans *
Scénario Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 852 €	6 398 €
	Rendement annuel moyen	-31.5%	-8.5%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 767 €	9 188 €
	Rendement annuel moyen	-22.3%	-1.7%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 046 €	10 453 €
	Rendement annuel moyen	0.5%	0.9%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	12 870 €	13 521 €
	Rendement annuel moyen	28.7%	6.2%

* Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situation de marché extrêmes. Dans le cas où le scénario de tensions serait plus favorable que le scénario défavorable, alors le scénario de tensions correspond au scénario défavorable.

* Le scénario défavorable est calculé pour un investissement utilisant un proxy approprié, sur une période allant de 3/2015 à 3/2020

* Le scénario modéré est calculé pour un investissement utilisant un proxy approprié, sur une période allant de 8/2018 à 8/2023

* Le scénario favorable est calculé pour un investissement utilisant un proxy approprié, sur une période allant de 2/2016 à 2/2021

QUE SE PASSE-T-IL SI MONTPENSIER FINANCE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement initial de 10 000 EUR	si vous vendez après 1 an	si vous vendez après 5 ans
Coûts totaux	408 €	897 €
Incidence des coûts annuels (RIY) par an*	-4.08%	1.79% chaque année

* Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée (5 ans), il est prévu que votre rendement moyen par an, dans le cas d'un scénario intermédiaire, soit de 2.68% avant déduction des coûts et de 0.89% après cette déduction.

Le cas échéant, il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (à l'entrée : 3.00 % du montant investi / 300.00 EUR ; à la sortie : 0.00 % du montant investi / 0.00 EUR).

COMPOSITIONS DES COÛTS

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an		Si vous sortez après 1 an
Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		
Coûts d'entrée	3.0% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit d'un montant maximum. Votre intermédiaire financier vous informera du montant effectivement prélevé.	Jusqu'à 300 EUR
Coûts de sortie	Il n'y a pas de frais de sortie prévus sur cet OPC mais votre intermédiaire financier peut en prélever.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais Administratifs et d'exploitation	0.88% par an du montant investi. Il s'agit d'une estimation basée sur les frais effectivement prélevés lors de l'année précédente.	88 EUR
Coûts de transaction de portefeuille	0.24% par an de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction des quantités que nous achetons et vendons.	25 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Ce produit est destiné à un investissement de long terme. Vous devez être prêts à le détenir au moins 5 ans. Cependant, vous pouvez demander le remboursement de votre investissement sans pénalité à tout moment durant cette période, ou encore le conserver plus longtemps (si vous optez pour une sortie avant la fin de la durée de détention recommandée, vous pourriez obtenir un rendement inférieur en retour, voire une perte plus importante).

Vous pouvez racheter vos parts de ce produit sur une base quotidienne en conformité avec les termes spécifiés dans le prospectus.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

En cas de difficultés inattendues concernant la compréhension, la négociation ou le traitement du produit, vous pouvez contacter directement Montpensier Finance.

Adresse Postale : 58 avenue Marceau - 75008 PARIS - FRANCE.

Site internet : www.montpensier.com - adresse e-mail : reclamations@montpensier.com

En cas de rejet ou de refus de faire droit en totalité ou partiellement à sa réclamation, les coordonnées du médiateur compétent, celui de l'Autorité des marchés financiers figurent ci-après :

Médiateur de l'AMF : Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02

<http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Presentation.html>

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Les risques énoncés dans le présent document mettent en évidence certains des risques liés à l'investissement dans ce produit, mais pas tous. Avant de prendre une quelconque décision d'investissement, vous devez vous assurer que vous comprenez parfaitement les risques liés à ce produit et demander un avis professionnel si nécessaire. Les autres risques et les termes intégraux du produit sont énoncés dans le Prospectus relatif à l'émission du produit, tel que complété et amendé en tant que de besoin.

Un mécanisme de swing pricing a été mis en place par la Société de Gestion dans le cadre de sa valorisation (cf profil de risque et de rendement et prospectus). Le règlement intervient trois jours ouvrés après la demande.

Un mécanisme de plafonnement de rachats "Gates" peut être mis en oeuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez vous reporter à la rubrique «Plafonnement des rachats "Gates" » du prospectus et à l'article 3 "Emission et rachat des parts" du règlement du FCP disponibles sur le site internet : montpensier.com.

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR.

Compte tenu de l'intégration de critères ESG dans son objectif de gestion, le fonds prend actuellement un engagement d'alignement du portefeuille sur la taxonomie européenne minimal de 0%.

Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur la page dédiée du fonds sur le site internet montpensier.com

Le Prospectus est disponible sur www.montpensier.com et peut être mis à jour de temps en temps.

De plus amples informations sur l'OPC figurent dans le Prospectus de l'OPC, ainsi que dans les états financiers annuels et intermédiaires de l'OPC.

Modèle d'informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit :
M Global Convertibles SRI

Identifiant d'entité juridique:
969500XDZ7HC3EZILR08

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?



Yes



No



Il réalisera un minimum d'**investissements durables** ayant un objectif **environnemental** : ____%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il réalisera un minimum d'**investissements durables** ayant un objectif **social** : ____%



Il **promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 30% d'investissements durables.



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il **promeut des caractéristiques E/S**, mais **ne réalisera pas d'investissements durables**



Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier ?

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit financier sont atteintes.

L'OPC intègre les facteurs de durabilité dans son processus d'investissement, comme indiqué plus en détail ci-dessous et dans la section « Stratégie d'investissement » du Prospectus.

La prise en compte des critères ESG au sein de la SICAV a pour objectif de conjuguer la performance financière et la volonté d'influencer, dans la mesure du possible, positivement les émetteurs en termes de performances ESG, en encourageant les sociétés à progresser sur l'intégration de critères ESG dans leurs activités, valorisant ainsi les bonnes pratiques.

● ***Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?***

La démarche extra-financière mise en œuvre s'appuie sur l'intégration de critères extra-financiers dès la définition de l'univers d'investissement.

L'approche de prise en compte de critères extra-financiers est une approche en « sélectivité », qui s'appuie sur la méthodologie propriétaire d'analyse ISR en 4 étapes développée par Montpensier Finance appliquée aux sous-jacents des obligations convertibles, et s'inscrit dans un objectif d'atténuation des risques en matière de durabilité, sans pour autant pouvoir garantir que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés :

1. Exclusion des entreprises sous-jacents impliquées dans des activités controversées : la fabrication d'armes, l'extraction du charbon, le tabac, les divertissements pour adultes, les jeux de hasard et les OGM (pour plus de détails, voir Politique d'Exclusion disponible sur le site internet de la société de gestion) ;
2. Exclusion des entreprises sous-jacents notées « CCC » ou « Vigilance Controverse Rouge » par MSCI ESG Research ;
3. Analyse des pratiques de gouvernance des entreprises sous-jacents selon la méthode propriétaire Montpensier Governance Flag (MGF) dont l'objectif est d'évaluer l'alignement d'intérêts entre les dirigeants, les actionnaires et plus généralement l'ensemble des parties prenantes. Elle s'appuie sur une liste de sous-critères (taux d'indépendance du conseil d'administration, présence de femmes au conseil d'administration, transparence des critères de rémunération, avis des auditeurs financiers sur les comptes de l'entreprises, ...) qui nous permet de déterminer 3 statuts MGF : « Pass », « Watchlist » ou « Fail ». Toutes les sous-jacents identifiés « Fail » sont exclus ;
4. Analyse de la contribution des entreprises sous-jacents aux transitions environnementale et solidaire selon la méthode propriétaire Montpensier Industry Contributor (MIC) qui s'appuie sur les 17 ODD de l'ONU, selon une approche Best in Class. Cette analyse permet de déterminer le positionnement des entreprises sur les aspects environnementaux et sociaux, en tenant compte de leur secteur d'activité et des progrès des entreprises. Cette méthode nous permet de déterminer 3 niveaux de contribution : positif, neutre, négatif. Les sous-jacents avec une contribution négative sont exclus.

● ***Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs ?***

La méthodologie d'identification des investissements durables de Montpensier Finance repose sur les composantes suivantes :

- ✓ L'évaluation de la contribution à un objectif de durabilité, qui s'appuie sur une approche best effort, dans l'objectif de sélection des « meilleurs élèves » (ou l'élimination des « moins bons élèves ») sur la base de critères E et/ou S, ainsi qu'une approche via les Objectifs de Développement Durable (ODD) et une approche d'exposition aux activités durables, qui repose sur une définition interne des « activités considérées comme durables » ;
- ✓ L'évaluation du critère « ne pas nuire de manière significative » (DNSH), qui s'appuie sur des exclusions, des Principales Incidences Négatives (PAI) et l'évaluation des controverses. En complément, sont également évaluées comme

ne respectant pas le critère DNSH, les valeurs dont l'impact MIA écologique ou solidaire, ou l'impact sur les piliers E et S est négatif ;

- ✓ Le respect des principes de bonne gouvernance, qui repose à la fois sur des exclusions et l'évaluation des controverses.

Ainsi, une valeur est considérée comme un « investissement durable » si elle respecte les trois conditions précédentes.

L'évaluation de la contribution à un objectif de durabilité est fondée sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU, que nous apprécions par :

- ✓ L'analyse des valeurs avec notre méthodologie propriétaire « Montpensier Impact Assessment (MIA) » qui s'appuie sur les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU et permet d'identifier et d'analyser l'impact des entreprises sur l'environnement et la société.
Nous mesurons un impact positif ou négatif pour chaque type de transition, puis un score d'impact total est obtenu en utilisant l'impact agrégé par type de transition. Le score d'impact global est l'impact MIA.
Nous considérons que les entreprises dont l'impact MIA est positif ou neutre contribuent positivement à un objectif de durabilité.
- ✓ Et/ou par l'analyse des éco-activités qui détermine la contribution à un ou plusieurs objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU.
Ainsi, nous évaluons la Part Verte des sociétés - c'est-à-dire le pourcentage des revenus générés par des activités qui contribuent positivement à la transition climatique (ie, 8 "éco-activités" définies par le label Greenfin). Ces 8 éco-activités sont classées en 3 grands vecteurs de transition : 1/ Energie Responsable, 2/ Préservation du capital terrestre et 3/ Transport Efficient.
Nous considérons que les entreprises identifiées comme de Type I ou II, au regard de la définition du label Greenfin, contribuent positivement à un objectif de durabilité.

Ainsi, si une valeur a au moins une contribution positive, elle est considérée comme un « investissement durable », à condition qu'elle n'ait pas de contribution négative ; en revanche, si une valeur a une contribution négative, elle est considérée comme un « investissement non durable ».

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

L'évaluation du critère « ne pas nuire de manière significative » (DNSH), s'appuie sur des exclusions, des Principales Incidences Négatives (PAI) et l'évaluation des controverses. En complément, sont également évaluées comme ne respectant pas le critère DNSH, les valeurs dont l'impact MIA écologique ou solidaire, ou l'impact sur les piliers E et S est négatif.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Montpensier Finance prend en compte les principaux indicateurs d'impacts négatifs dans l'analyse propriétaire de la contribution des entreprises aux transitions environnementale et solidaire (Montpensier Impact Assessment – MIA, Montpensier Industry Contributor – MIC), et/ou dans notre analyse des éco-activités qui détermine la contribution à un ou plusieurs objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU. Ces indicateurs varient en fonction du secteur, de l'industrie et de la région dans lesquels chaque entreprise opère. Ci-dessous une liste non exhaustive des principales incidences négatives qui peuvent être prises en compte dans notre analyse extra-financière :

INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT

Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES 2. Empreinte carbone 3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements 4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles 5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité
Eau	8. Rejets dans l'eau
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs

INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION

Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales 11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales 12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé 13. Mixité au sein des organes de gouvernance 14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)
--	--

- — — Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont intégrés dans notre méthodologie ESG.

Montpensier Finance exclut de l'univers d'investissement les sociétés qui ne sont pas alignées sur certaines normes et conventions internationales, notamment les principes du Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC), les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme (UNGPBHR).

Les controverses font l'objet d'un suivi hebdomadaire, via la recherche MSCI ESG Controversies. Les Valeurs faisant l'objet d'une controverse « Red », sont exclues de l'univers d'investissement. Parmi ces controverses « Red », on retrouve notamment les sociétés qui ne sont pas en ligne avec le Global Compact des Nations Unies (Droits de l'Homme, Droits du travail, Environnement et Corruption).

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

- ☒ X Oui, Montpensier Finance prend en compte tous les Principaux Impacts Négatifs obligatoires applicables à la stratégie de l'OPCVM et s'appuie sur une combinaison de politiques d'exclusion (normatives et sectorielles), d'intégration de l'analyse ESG dans le processus d'investissement, d'approches d'engagement et de vote.

☐ Non



La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.

Quelle stratégie d'investissement ce produit financier suit-il ?

L'objectif de gestion du FCP consiste à réaliser une performance liée à celles des marchés obligataires et des marchés actions internationaux. En particulier, l'objectif de gestion de l'OPCVM consiste à réaliser sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure nette de frais de gestion à celle de l'indice de référence Refinitiv Global Focus Hedged Convertible Bond Index EUR (ticker Bloomberg UCBIFX14 Index), coupons nets réinvestis, en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres en portefeuille.

L'OPCVM intègre les facteurs de durabilité dans son processus d'investissement. La démarche extra-financière mise en oeuvre est présentée dans le Code de Transparence de l'OPCVM disponible sur le site internet de la société de gestion.

La méthode de gestion du portefeuille consiste, de manière discrétionnaire, en une approche multicritères de la sélection de valeurs par le gérant alliant le potentiel de l'action dans son univers, le risque crédit et le recours à l'analyse de spécificités techniques propres aux obligations convertibles.

L'OPCVM est investi à hauteur de 60% minimum en obligations convertibles en actions, ce qui expose le portefeuille, d'une part, au risque de marchés actions et d'autre part, au risque obligations (taux d'intérêt et crédit).

L'OPCVM pourra investir, en fonction des évolutions du marché, jusqu'à 100% de son actif en obligations, obligations convertibles et valeurs assimilés libellées en devises autres que l'euro, et dans la limite de 20% maximum de l'actif net en actions de toutes capitalisations, y compris de petite capitalisation (ie dont la capitalisation boursière est inférieure à 1.5 Milliard d'EUR), de tous secteurs économiques et de toutes zones géographiques. Il pourra investir au maximum 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM ou FIA. L'exposition du portefeuille sur les marchés émergents ne pourra dépasser 50% de l'actif net.

Les investissements sont réalisés sans contrainte géographique. Le delta actions de l'OPCVM à vocation à se situer entre 20 et 80%. Le delta est l'indicateur de sensibilité qui mesure la variation du prix d'une obligation convertible par rapport à la variation de 1% du cours de l'action sous-jacente.

Par exemple un delta du portefeuille de 40% signifie que la variation théorique du portefeuille sera de 0,40%, si la variation des actions sous-jacentes est de 1%. (delta de chaque titre en portefeuille pondéré par le poids de la ligne dans le portefeuille).

L'OPCVM peut investir dans des obligations, des titres de créance et des instruments du marché monétaire sans limite de notation. La répartition dette privée/dette publique est à la discrétion du gérant.

L'OPCVM est géré dans une limite de sensibilité du portefeuille (variation du prix d'un emprunt en fonction de la variation de 1% des taux d'intérêt) maximale de 7.

L'OPCVM peut intervenir sur les instruments dérivés. Le gérant pourra intervenir sur le risque action et taux à titre d'exposition et/ou de couverture. En outre, dans la mesure où l'obligation convertible est une obligation présentant une option de conversion, le gérant pourra avoir recours aux dérivés visant à couvrir ou à accentuer une composante des obligations convertibles (sensibilité aux actions ou aux obligations).

Le risque de change, qui pourra atteindre 100% de l'actif net, peut être couvert en tout ou partie par des opérations de change à terme de gré à gré ou par l'utilisation d'instruments financiers à terme et optionnels, négociés sur des marchés réglementés.

● ***Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?***

L'OPCVM met en œuvre une démarche d'investissement socialement responsable qui a comme objectif d'exclure de l'univers d'investissement, sur la base de critères extra-financiers, des sociétés qui ne seraient pas compatibles avec les critères définis par la société de gestion.

L'analyse extra-financière conduite permettra de définir une liste de sous-jacents exclus de façon à réduire de 20% l'univers initial des obligations convertibles.

Cette exclusion de 20% sera également réalisée au sein de chacune des zones géographiques suivantes :

- Europe,
- Amérique du Nord,
- Asie et Pays émergents

La démarche extra-financière mise en oeuvre est présentée dans le Code de Transparence de l'OPCVM disponible sur le site internet de la société de gestion.

Les données utilisées sont principalement fournies par MSCI ESG Research, elles pourront être complétées, modifiées ou mises à jour par la Société de Gestion à partir d'autres sources.

Les investisseurs doivent noter qu'une analyse ESG n'est pas effectuée sur les liquidités, les quasi-liquidités, et produits dérivés à titre de couverture, et qu'il peut ne pas être possible d'effectuer une analyse ESG sur certains organismes de placement collectif, selon les mêmes normes que pour les autres investissements. Ainsi, la méthodologie d'analyse ESG n'inclura pas les liquidités, les quasi-liquidités, les produits dérivés à titre de couverture et certains produits dérivés et certains organismes de placement collectif.

L'ensemble des valeurs en portefeuille, à l'exception des instruments cités ci-dessus, sont analysées selon une double approche ESG et fondamentale.

● ***Quel est le taux minimal d'engagement pour réduire la portée des investissements envisagés avant l'application de cette stratégie d'investissement ?***

Le processus d'exclusion réduit l'univers d'investissement d'au moins 20% par rapport à l'univers initial, conformément au référentiel du label ISR Français.

Les pratiques de **bonne gouvernance** concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales..

● ***Quelle est la politique suivie pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés bénéficiaires des investissements ?***

L’OPCVM met en œuvre une démarche d’investissement socialement responsable qui a comme objectif d’exclure de l’univers d’investissement, sur la base de critères extra-financiers, des sociétés qui ne seraient pas compatibles avec les critères définis par la société de gestion.

Ainsi, Montpensier Finance met en œuvre une analyse des pratiques de gouvernance des entreprises selon la méthode propriétaire Montpensier Governance Flag (MGF) dont l’objectif est d’évaluer l’alignement d’intérêts entre les dirigeants, les actionnaires et plus généralement l’ensemble des parties prenantes.

Elle s’appuie sur une liste de sous-critères répartis autour de 4 axes d’analyse :

- ✓ Board (taux d’indépendance du conseil d’administration, présence de femmes au conseil d’administration, ...),
- ✓ Rémunération (transparence des critères de rémunération, ...),
- ✓ Structure actionnariale (présence d’actionnaire majoritaire, ...), et
- ✓ Pratiques comptables (avis des auditeurs financiers sur les comptes de l’entreprises, ...),

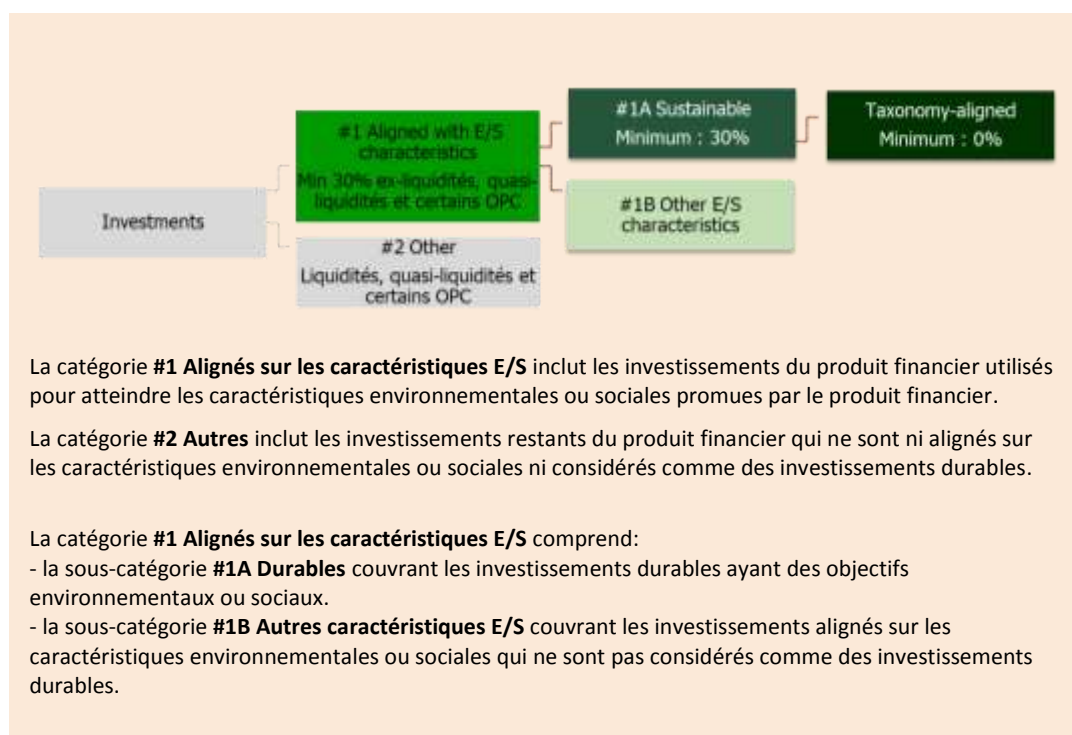
Nous appliquons un filtre d’identification quantitatif qui permet d’identifier les valeurs qui présentent des faiblesses au regard des quatre piliers analysés. Cette identification des valeurs donne lieu à une analyse qualitative supplémentaire pouvant conduire à leur maintien dans l’univers final. Cette analyse nous permet en outre de déterminer 3 statuts MGF : « Pass », « Watchlist » ou « Fail ». Toutes les entreprises identifiées « Fail » sont exclues



Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier ?

L'OPCVM s'engage à avoir un minimum de 30% d'Investissements Durables comme indiqué dans le tableau ci-dessous. qui seront utilisés pour répondre aux caractéristiques environnementales ou sociales promues conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement, lorsqu'ils intègrent des facteurs de durabilité par l'exclusion de tout émetteur spécifié dans la liste d'exclusion décrite dans le Code de transparence de l'OPCVM disponible, comme indiqué plus loin, sur le site Internet www.montpensier.com

Les investisseurs doivent noter qu'il peut ne pas être possible d'effectuer une analyse ESG sur les liquidités, les quasi-liquidités, certains produits dérivés et certains organismes de placement collectif, selon les mêmes normes que pour les autres investissements.



● Comment l'utilisation de produits dérivés atteint-elle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?

Les produits dérivés ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues par l'OPCVM.

En pratique, le fonds n'utilise pas d'instruments dérivés.



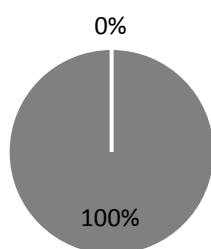
Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

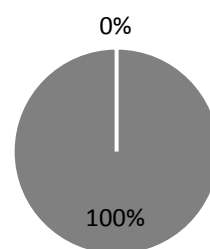
Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement sur la Taxinomie - obligations souveraines incluses *



■ Taxonomy-aligned : 0%
■ Other investments : 100%

2. Alignement sur la Taxinomie - hors obligations souveraines *



■ Taxonomy-aligned : 0%
■ Other investments : 100%

* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraine

● Quelle est la part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes?

L'OPCVM n'a pas de proportion minimale d'investissement dans des activités transitoires ou habilitantes.



Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle est la part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?]

L'OPCVM n'a pas défini de part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.



Quelle est la part minimale d'investissements durables sur le plan social ?

L'OPCVM n'a pas défini de part minimale d'investissements durables sur le plan social.



Quels investissements sont inclus dans la catégorie «#2 Autres», quelle est leur finalité et existe-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et les quasi-liquidités à des fins de gestion de la trésorerie, ainsi que certains OPC, sont inclus dans « #2 Autres ».



Un indice spécifique a-t-il été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut ?]

Cet OPCVM n'a pas recours à un indice spécifique désigné comme référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***Comment l'indice de référence est-il en permanence aligné sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier?***

N/A

- ***Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il garanti en permanence?***

N/A

- ***En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent?***

N/A

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- **Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné?**

N/A



Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit ?

De plus amples informations sur le produit sont accessibles sur le site internet :

www.montpensier.com